

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
16 JANVIER 2018

DATE D'AFFICHAGE
16 JANVIER 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. QUENNEVILLE par F. CHARLIER
F. COUTEAU par J.P COMBES
S. DELMOTTE par M. DURUFLÉ
G. LABIFFE par M. LABIFFE

Absent : F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul COMBES

OBJET :

2018/01 Encaissement de chèque de Groupama : remboursement de franchise suite au sinistre sur la rambarde de protection aux Fiefs Mancels

Le Maire informe les conseillers qu'il convient d'encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 140 € correspondant au remboursement de la franchise suite au sinistre du 4 juillet 2017 dégradant la rambarde de sécurité aux Fiefs Mancels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour l'encaissement de ce chèque.

2018/02 SIEGE : remplacement de 8 candélabres d'éclairage public sur les rues de l'Eure et du Barrage

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 3 333.33 €

Etant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription de cette somme au budget de l'exercice 2018, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

2018/03 Rénovation énergétique de la salle communale et demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à la rénovation énergétique de la salle communale afin de réaliser des économies d'énergie. Il leur présente le plan de financement des travaux envisagés dont le montant total HT s'élève à 198 333.38 €.

Il précise qu'une partie de ces travaux peut faire l'objet d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la part de la Sous-Préfecture équivalent à 40% du montant des travaux et des honoraires. Il propose donc de déposer cette demande de dotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, charge le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet et de déposer la demande de dotation auprès de la Sous-Préfecture des Andelys.

2018/04 Décision modificative : virement de crédits section fonctionnement

418 € sont prélevés à l'article 60611 « eau et assainissement » afin de venir alimenter l'article 739223 « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux conseillers les propositions de la commission sécurité en ce qui concerne la sécurisation des rues de l'Eure et de Saint-Pierre.

1 – Rue de l'Eure

- Création d'un ralentisseur entre les n°10 et 12 et les n° 23 et 25 de la rue de l'Eure. Ce ralentisseur sera suffisamment long pour permettre aux tracteurs avec remorque de passer sans être trop secoués (longueur identique à celui existant rue de Saint-Pierre).

Proposition votée à l'unanimité.

- Création de 4 places de stationnement protégées par des quilles provisoires en plastiques. Ces places seront créées le long du trottoir longeant les n°2 et n°9 rue de l'Eure. Après une période d'essai qui permettra de définir si les emplacements de ces places sont acceptables par rapport aux sorties d'habitations et au passage des tracteurs, les quilles provisoires seront remplacées par un îlot de protection en béton avec bordure inclinées et pose de panneaux de signalisation et bandes réfléchissantes.

Proposition votée à l'unanimité.

2 – Rue de Saint-Pierre

- Concernant le croisement de la rue de la Mairie et de la rue de Saint – Pierre, la commission sécurité propose la mise en place de 2 « STOP », le 1^{er} à la sortie de la rue de Saint-Pierre et le 2nd sur la rue de la Mairie, dans le sens RD321 vers le centre du village.

Après débat, aucun « STOP » ne sera posé dans l’immédiat, le conseil souhaitant d’abord évaluer l’impact de l’installation des îlots sur la vitesse.

- Mise en place de 2 îlots de protection devant les places de stationnement existantes situées en face des casiers à légumes de la ferme Duhamel. Ces îlots obligeront les véhicules à ralentir, le sens de priorité sera à définir.

Ces 2 propositions sont votées à 13 voix pour et une voix contre, Daniel LAFFILLÉ qui aurait souhaité que soient mis en place 3 « STOP » au niveau du croisement des rues de Saint-Pierre et de la Mairie.

- La commission sécurité propose la création de 4 places de stationnement protégées par des quilles provisoires en pastique sur la section comprise entre le carrefour de la rue de la Garenne et la rue de Saint Pierre et le « STOP ». Après débat, le conseil décide de garder les quilles provisoires qui obligeront les véhicules à ralentir. Après une période d’essai qui permettra de définir l’emplacement idéal de celles-ci, elles seront remplacées par des îlots en béton. La proposition de places de stationnement n’est pas conservée, la route étant plus étroite sur cette section, le stationnement de véhicules risque de gêner la circulation des tracteurs.

Proposition votée à l’unanimité.

- Concernant le carrefour du Bois de Pierres Rouges, la commission sécurité propose qu’un aménagement de voirie soit mis en place afin de rendre prioritaire la rue de Saint Pierre en direction de la sortie de Martot vers Saint Pierre lès Elbeuf. La commission propose d’installer un panneau « cédez le passage » sur la rue des Sablons. De mettre en place un système d’écluse pour ralentir la circulation. Le conseil municipal approuve le projet et charge la commission sécurité de se rapprocher de la CASE afin de définir l’aménagement idéal à mettre en place.

Cette proposition est votée à 12 voix pour, 1 abstention de Daniel LAFFILLÉ et une voix contre de Flavien BARBIER qui aurait souhaité que la rue de Saint Pierre soit mise en sens unique.

Le Conseil municipal charge le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à la mise en place de la sécurisation de ces 2 rues.

Date à retenir : lundi 19 février 2018 à 18h : Réunion SPS

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Mardi 20 février 2018 à 18h15

Mardi 3 avril 2018 à 18h15 : vote du CA, et préparation du budget

Mardi 10 avril 2018 à 18h15 : vote du BP

CCAS : lundi 5 mars 2018 à 18h : vote CA et BP
